



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

POITOU - CHARENTES

Bulletin Technique n° 23 du 04 Septembre 2002 - 1 page

COLZA

Limaces

La **semaine écoulée** a été **très favorable** aux **limaces**. On estime que sur la région, **60 % des sites** comportaient au moins **une limace au m2** (seuil de traitement sur colza).
Dans **20 % des parcelles, les limaces noires** sont présentes (voir dossier Avertel page 3). Les conditions climatiques actuelles sont très propices à leur **activité**. Certaines parcelles ont déjà été détruites et ont dû être retournées.

*Pour les **semis à venir**, privilégiez la **prévention** avec un traitement en plein, 5 jours avant le semis. Vous pouvez également disposer les **granulés dans la raie de semis** à l'aide d'un granulateur.*

*Au moment de **la levée**, vérifiez la présence de granulés et **renouvelez l'épandage si nécessaire**.*

Le colza est très sensible aux limaces au stade «levée», il est fondamental de redoubler de vigilance durant cette période, qui prend théoriquement fin en B2.

Petites altises

Les **conditions climatiques** ne sont **pas très favorables** à **l'explosion des populations** (températures limitantes). Néanmoins, la vigilance s'impose sur certaines parcelles abritées ou en bordure de repousses. Quelques piqûres sont observées dès la levée.

***Surveillez** vos cultures jusqu'au **stade B2**. Si vous avez **30 % de pieds atteints**, **intervenez** avec un produit autorisé pour l'usage petite altise (nombreuses spécialités à base de deltaméthrine seule ou de lambda-cyalothrine seule).*

Tenthrèdes

On observe les **toutes premières captures** en cuvettes jaunes.

*La lutte se fait sur les larves, **il est trop tôt pour intervenir**.*

REGLEMENTATION

Chrysomèle des racines du maïs

(Diabrotica virgifera)

La présence de ce ravageur **en France** a été confirmée par le Laboratoire National d'Entomologie de la Protection des Végétaux, à proximité des aéroports du Bourget et de Roissy. Ce foyer détecté le 19/08 par le SRPV d'Ile de France est le premier signalé en France.
Diabrotica virgifera est un petit coléoptère dont l'introduction et la dissémination sont interdites dans toute l'Union Européenne puisqu'il s'agit d'un **organisme de quarantaine**.
Principal ravageur du maïs aux Etats Unis, *diabrotica virgifera* provoque surtout un déficit nutritionnel de la plante (voire la verse), les **larves** consommant le parenchyme cortical des racines.
Introduit en Europe lors du conflit des Balkans, il s'est propagé dans différents pays à partir du foyer initial (situé près de Belgrade en 1992) : Serbie, Bulgarie, Roumanie, Hongrie, Croatie, Bosnie.
D'autres foyers ont été détectés en Suisse et dans le Nord de l'Italie en 2000 et 2001 ainsi qu'en Autriche en 2002.
L'extension progressive de l'aire géographique de ce ravageur en Europe avait conduit le Service de la Protection des Végétaux à renforcer en 2002 le réseau de piègeage mis en place depuis 1999.
En Juillet et Août, **300 pièges** ont été suivis (en relation avec l'AGPM et le CTIFL), dont 24 en Poitou-Charentes.
Un arrêté a été pris le 22/08/02 (J.O. du 23/08/02) rendant la **lutte obligatoire** contre *Diabrotica virgifera*. 2 périmètres de lutte centrés sur chaque zone de captures sont définis :
- zone focus (rayon de 5 kms) ;
- zone de sécurité (rayon de 10 kms) ;
- zone tampon (rayon de 40 kms).

Différentes mesures sont imposées dans ces zones : obligation de rotation, lutte insecticide immédiate contre les adultes, lutte insecticide contre les larves et les adultes en 2003 en zone focus.





COLZA

Limaces : Surveillance indispensable

REGLEMENTATION

Chrysomèle des racines du maïs détectée en Ile de France

Service Régional de la Protection des Végétaux
13, route de la Forêt
86 580 BIARD
Tél.: 05.49.62.98.25
Fax: 05.49.62.98.26

Directeur gérant :
L. JUILLARD-CONDAT

Site internet :
www.srpv-poitoucharentes.com
E-mail :
srpv.draf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr

Publication périodique
C.P.P.A.P. n°2139 AD
ISSN n°02294 470